



Problème de garant solidaire

Par **Jadis**, le **31/03/2009** à **21:56**

Bonjour, rnrnIl y a une quinzaine de jours, j'ai signé avec une agence immobilière un engagement de location. rnrnLe problème porte sur le garant solidaire, mon dossier à moi étant tout à fait recevable. rnrnJ'ai proposé mon père comme garant, qui est domicilié en Belgique. Avant de signer, on me dit ça ne pose pas de problème mais on va toujours demander au propriétaire. On me dit de ne pas m'inquiéter. rnrnQuelques jours plus tard on me notifie par téléphone que mon garant n'est pas accepté car comme résidant en Belgique, l'assurance de l'agence ne couvre pas en cas d'impayé (rien à voir avec l'accord du propriétaire). Je propose loca-pass, on me dit que ça ne va pas car ça ne couvre que 18 mois d'impayés sur les 3 ans de bail. rnrnBref, je tente la solution de secours en proposant une amie, au dossier bien moins alléchant que celui de mon père, mais résidant en France. On me dit okay c'est bon, malgré que son dossier soit incomplet, le jour de la date limite de refus (toujours par téléphone). rnrnOn reçoit les papiers de garant solidaire aujourd'hui, où je me rends compte qu'ils demandent encore des documents que mon amie ne peut pas fournir. Bref j'appelle en expliquant le problème. On me dit ha oui mais on doit se renseigner au niveau de l'assurance. rnrnBref je me doute déjà de la réponse mais j'ai vraiment l'impression d'avoir été menée en bateau : rnrn1) ils auraient pu se renseigner AVANT de me faire signer ce papier qui du coup me coince complètement dans ma recherche d'appart car on va me faire payer des frais si je me désiste. rnrn2) il me semble qu'il est illégal de refuser le logement à quelqu'un car son garant solidaire réside à l'étranger. rnrn3) Cette agence immobilière, excessivement connue, qui a un site internet sur lequel ils vantent les qualités du loca-pass, me le refuse. rnrnMes questions : rnrn- y a-t-il un moyen de leur forcer la main, sachant que cet engagement de location, je ne suis pas la seule à l'avoir signé, eux aussi ... rnrn- au cas où mon dossier n'est pas accepté sont-ils en droit de me faire payer les frais qu'ils réclament en cas de désistement ? Sachant que je veux cet appart mais que ce que je leur propose comme garant ne leur plaît pas. Que veut dire l'expression "par la faute du preneur" ? Le fait d'avoir un garant solidaire/locapass qui ne leur convient pas, est-il de MA faute ? rnrnJe vous remercie pour

